



Plainte après accident de la route

Par **mariliine**, le **09/03/2011** à **17:40**

Bonjour, j'ai porté plainte le 23 octobre 2010, pour violence aggravée (voiture) sous l'état d'empire alcoolique (2g17..). Suite à cela j'ai vu un médecin légiste le lendemain. A ce jour je n'ai pas de nouvelle, sachant que j'ai pas pu signer mon contrat de travail à cause de cet accident (attestation de l'employeur), mon état de santé c'est détérioré. Et j'ai eu de nombreux frais médicaux. S'il vous plait, pourriez vous m'aider à savoir où en est l'affaire? Merci d'avance

Par **cloclo7**, le **09/03/2011** à **19:34**

Bonjour, Avez-vous les coordonnées du responsable ? Les coordonnées de sa compagnie d'assurance ? Si vous étiez piétons ou passager vous avez droit à l'indemnisation de vos préjudice en application de la Loi BADINTER. la compagnie d'assurance devrait prendre contact avec vous pour vous adresser un questionnaire médical. Je ne saurais que trop vous conseiller de vous faire assister dans le cadre de vos démarches. Cordialement
Clotilde COURATIER-BOUIS
Avocat

Par **mariliine**, le **09/03/2011** à **23:03**

Bonjour, Merci de votre réponse si vite. Je n'ai ni les coordonnées du responsable ni de son assurances. J'étais piétonne au moment des faits. J'ai monté un dossier au près de ma responsabilité civile, j'ai fourni tous mon dossier médical avec toutes les pièces que la police. Je suis allée à une permanence à un tribunal, quelques jours après l'accident, et la

personne m'a dit que j'avais fait toute les démarches.rnrnMaintenant je ne sais plus quoi faire.rnrnMerci de votre aide.